



Rapport de présentation

Exercice budgétaire 2025

Budget supplémentaire du budget de la régie de la Légumerie de Dijon métropole

Conseil métropolitain du 26 juin 2025

EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET DÉTAIL DES AJUSTEMENTS OPÉRÉS SUR LE BUDGET DE LA REGIE DE LA LEGUMERIE DE DIJON METROPOLE

A) Équilibre du budget supplémentaire 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2024 après affectation		92 659,30
Propositions nouvelles	72 659,30	
Dont baisse de la subvention de fonctionnement du budget principal		- 20 000,00
Dont opérations réelles nouvelles	52 659,30	
Dont opérations d'ordre (virement à la section d'invest.)	20 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	72 659,30	72 659,30

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2023		
Restes à réaliser en 2024		
Propositions nouvelles	20 000,00	20 000,00
Dont opérations réelles nouvelles	20 000,00	
Dont variation du besoin d'emprunt		
Dont opérations d'ordre (virement de la section de fonct.)		20 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	20 000,00	20 000,00

B) Principales opérations nouvelles

- Recettes réelles d'exploitation : - 20 K€

Prévue à hauteur de 140 K€ au stade du budget primitif 2025, la participation du budget principal à l'équilibre d'exploitation du budget de la Légumerie est réduite de **-20 K€** dans le cadre de la présente décision modificative, compte tenu du résultat d'exploitation excédentaire de l'équipement au terme de l'exercice 2024.

Il est précisé que le montant de ladite participation, révisé pour un montant maximal de 120 K€, demeure toutefois prévisionnel et sera ajusté au compte administratif 2025 en fonction du résultat d'activité de l'équipement.

- Dépenses réelles d'exploitation : + 52,6 K€

52,6 K€ complètent les crédits inscrits au budget primitif, dont :

- 22,6 K€ ajoutés au chapitre 011, compte 618 ;
- 15 K€ inscrits au chapitre 65, compte 6588 ;
- 15 K€ crédités au chapitre 67, compte 678.

Il est précisé que ces crédits sont uniquement destinés à assurer l'équilibre du budget supplémentaire, sans avoir vocation, au stade de l'établissement du présent document budgétaire, à être consommés d'ici à la fin de l'année 2025.

- Dépenses réelles d'investissement : + 20 K€

Afin de répondre aux demandes spécifiques de ses clients, la légumerie doit investir dans de nouveaux matériaux. Ainsi, **15 K€** sont inscrits *au chapitre 21 (compte 2158- Autres installations, matériels et outillage techniques)*, pour l'acquisition d'une machine pneumatique destinée à faciliter la coupe de certains légumes, notamment les choux, potimarrons et céleris boule. Cet équipement permettra de réduire les risques de troubles musculosquelettiques (TMS) liés aux gestes répétitifs et exigeants des coupes manuelles engendrés par le volume élevé de légumes traité quotidiennement.

5 K€ sont inscrits pour la réalisation de dépenses d'équipement sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2025), dont :

- 2 K€ crédités au chapitre 20, *compte 2088* ;
- 1 K€ ajoutés au chapitre 21, *compte 2188* ;
- 2 K€ supplémentaires au chapitre 23, *compte 2315*.

- Mouvements d'ordre :

L'équilibre de chaque section (fonctionnement et investissement), est assuré par une augmentation de + 20 K€ du virement entre les sections.